

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de
La Mayenne

Arrondissement de
Mayenne

Canton de Gorron

Nombre de conseillers

En exercice : 08

Présents : 05

Votants : 05

Absents : 03

Exclus : //

Date de la convocation :

13/06/2019

Date d'affichage :

Commune de
SAINT BERTHEVIN-LA-TANNIÈRE

COMPTE RENDU DE
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 18 juin à vingt heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGOUTTE Léonce,

Etaient présents : M. CHAUCHIS Stéphane, Mme FOUCAULT Sandra, Mme BOITTIN Annick, M. RENARD Jonathan

Absents excusés : M. RAVÉ Jean-Pierre, M. BOITTIN Jérôme, M. ADAM Hervé,
M. CHAUCHIS Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

Devis Bel Air

Monsieur le Maire indique les devis reçus ; aucune décision n'est prise, sujet reporté à une date ultérieure.

Acquisition repas cantine

La commune de Montaudin a fixé le prix de ses repas comme suit :

- 3.41 € par repas enfant non livré

- 4.28 € par repas adulte non livré

Le conseil municipal après en délibéré accepte ces tarifs et autorise Monsieur le Maire à régler les factures.

Lot des Bruyères

Monsieur le Maire indique que les précédents devis acceptés (Territoire Energie Mayenne) ne comprenaient pas la pose des fourreaux d'éclairage publics du lotissement des Bruyères – Rue de Bretagne – à La Tannière.

TE 53 s'engage à réaliser ces travaux selon les modalités ci-dessous

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
1 400.00 €	1 050.00 €	56.00 €	1 106.00 €

Prix de vente des terrains

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 12 € TTC le m² le prix de vente des terrains du lotissement communal des Bruyères.

Réclamation location de salle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un incident est survenu à la salle lors d'un week-end de location

Le locataire demande donc une remise sur le prix de ladite location.

Après en avoir délibéré et à titre exceptionnel, le conseil municipal consent une remise de 50 € sur la location totale.

Remboursement Calipro

Monsieur le Maire a dû aller chercher des fournitures pour réparer la porte d'un caisson de réfrigération cantine. Il a avancé la somme. Le conseil municipal émet un avis favorable au remboursement des frais engagés.

Départ de la locataire et reprise de matériel du St Berth

Mme Romand-Foucher a adressé une demande de résiliation anticipée de contrat au 15 juillet prochain, due au décès de son époux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la résiliation au 15 juillet prochain et décide que la caution sera rendue selon les termes initiaux du contrat de location.

D'autre part, la sté TCT avait acquis d'occasion une chambre froide en mars 2018 et avait construit une pergola ; Mme Romand-Foucher souhaite savoir si la commune serait intéressée par cette reprise.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de la reprise pour la somme de 1000 € TTC.